



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Affaire suivie par : Mme Dominique BELLIER

Tél. : 04-92-36-72-12

Fax : 04-92-31-51-02

Courriel : dominique.bellier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 9 décembre 2016

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

OBJET : Nouveau plan Vigipirate et adaptation de la posture pour la période de fin d'année et de début d'année 2017.

PJ : fiche de présentation du nouveau plan Vigipirate.

A la suite des attentats qui ont frappé la France et des dispositions législatives adoptées en 2016, le Premier ministre a décidé d'adapter le plan VIGIPIRATE à la persistance d'un haut niveau de la menace terroriste.

Ainsi, le nouveau plan Vigipirate, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016, dont vous trouverez ci-joint une fiche de présentation détaillée, prévoit trois niveaux de vigilance.

Sur décision du premier ministre, l'ensemble du territoire national est élevé depuis le 1^{er} décembre 2016 au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Parallèlement, la posture Vigipirate « rentrée scolaire 2016 » actuellement en vigueur est remplacée par la posture « transition 2016-2017 » à compter du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 20 mars 2017.

Elle prend en considération les vulnérabilités propres aux périodes de fin d'année et de début d'année 2017, dans un contexte de menace terroriste toujours aussi élevée.

Je vous demande ainsi d'exercer une vigilance particulière dans les domaines suivants :

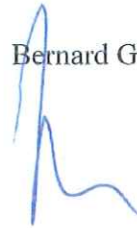
- les sites chrétiens, notamment les 24 et 25 décembre à l'occasion des offices catholiques et protestants ;
- les grands rassemblements et les manifestations organisées dans le cadre des fêtes de fin d'année, notamment les rassemblements de la Saint-Sylvestre, les organisateurs de manifestations sont invités, selon les besoins à recourir aux concours de sociétés privées de sécurité (contrôle de sacs, contrôle d'accès).

- La sécurité des événements et des rassemblements préparatoires aux échéances présidentielles (scrutins primaires, réunions publiques) ;
- les lieux de forte affluence :
 - marchés de Noël, grandes salles de spectacles,
 - centres commerciaux, notamment les week-ends des vacances scolaires, les veilles de fêtes, et pendant la période des soldes (à partir du 11 janvier 2017) ;
- Les zones publiques de concentration de voyageurs et les moyens de transport durant les périodes de forte affluence ;
- Les établissements scolaires et universitaires en continuant à mettre l'accent sur l'attention particulière qui doit être portée à leurs abords, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, et en poursuivant la mise en place d'un système de vigilance accrue contre l'intrusion.

S'agissant des systèmes d'information, vous maintiendrez toujours une grande vigilance sur la sécurisation de vos sites internet.

Enfin, pour ceux d'entre vous qui possèdent une police municipale, les patrouilles seront maximisées, dynamiques, visibles, et renforcées dans les lieux sensibles. Vous veillerez également à poursuivre une vigilance accrue pour vos personnels, quant au renfort de leur propre protection.

Bernard GUERIN



Copie à :

- Mesdames et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le Lt colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique